Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- [ ] Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

29 Octobre, 1847.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE,

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTERAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education. Industrie. Progrès.

Vol. IV. No. 58

PARAISSANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, ... £1
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul, . . £1
Aux deux publications reunies, ... £1 10
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, premiere insertion, ... 2s. 6d
Dix lignes et au-dessous, première insertion, ... 3s. 4d
Au-dessus par lignes. 4d
Toute insertion subsequente, le quart du prix.
(Affranchir les lettres.)

Feuilleton de la Revue Canadienne.

LE CONGRÈS DES ECONOMISTES.

Bruxelles, le 20 septembre.

Le congrès des économistes a clos samedi sa première session, au grand regrêt de tous les membres, qui auraient bien désiré tenir encore séance le lendemain. Le peu de durée du congrès a forcé d'étrangler la discussion sur la question très intéressante et peut-être la plus importante qui ait été soulevée, celle de l'influence du libre échange sur le sort des travailleurs On a été obligé d'ajourner, par la même raison, les débats sur la question très grave de l'influence du système de liberté commerciale sur les revenus publics. Cette question a été incidemment traitée par M. James Wilson, le fondateur de l'excellent journal *The Economist* ; mais cet orateur, s'étant exprimé en anglais, n'a été compris que d'un certain nombre de membres, et d'ailleurs il ne s'est point établi de débats contradictoires. C'est partie remise.

Parmi les membres du congrès, je vous citerai les noms du docteur Julius, de Berlin ; de M. David Bacot, fabricant de draps à Sedan : du docteur Welker, député de Bade ; de MM. le comte de P. de Ventura, représentant de la Moldavie ; Ramon de la Sagra ; Den Tex, professeur d'économie politique à Amsterdam, l'un des hommes les plus éminens de la science ; de M. le comte de Sharbeek, conseiller d'Etat à Varsovie, auteur d'un traité d'économie politique ; de M. Burit, délégué de l'Etat de l'Ohio (Etats-Unis) ; de M. D. P. Barhydt, délegué du directeur du commerce aux Etats-Unis. Le congrès se composait de cent soixante-dix membres, parmi lesquels on comptait plusieurs de nos représentans.

La séance a été ouverte par la lecture d'une lettre de M. Michel Chevalier, qui, en manifestant le regret de ne pouvoir se rendre à l'invitation qui lui avait eté faite, adhérait hautement à la réunion. Ce regret a été vivement partagé par l'assemblée, car M. Michel Chevalier est l'un des hommes dont les écrits ont le plus d'autorité parmi nous.

L'attaque a été commencée par M. Faider, secrétaire de l'Association belge du libre échange. Après lui, M. Wolowski est monté à la tribune, et dans un discours prononcé avec chaleur, qui a été plusieurs fois couvert d'applaudissemens, il a traité la première question qui etait l'examen des avantages généraux que présente la liberté du commerce. On avait craint d'abord que les partisans du système restrictif fissent défaut à la discussion ; il n'en a heureusement rien été. Le drapeau protectioniste a eté levé d'une main ferme par M. Rittinghausen, du grand-duché du Berg, qui l'a passé bientôt après à un jeune avocat de Valenciennes, M. Duchateaux, secrétaire du comité de Valenciennes pour la défense du travail national. M. Duchataux est un orateur fort habile qui connait à fond les ressources oratoires ; il est doué d'un sang froid parfait qui lui donne beaucoup d'avantages dans la discussion ; il a de l'ordre, de la methode dans la disposition des matières qu'il traite ; il a défendu enfin le système restrictif avec les argumens les plus spécieux, qui soutenus par un talent de parole des plus remarquables, auraient remporté la victoire si la victoire pouvait être obtenue dans une discussion sérieuse par le système restrictif.

Voici le résumé de son discours : en théorie, on ne peut contester le principe de la liberté des échanges ; mais les meilleurs principes ne peuvent pas toujours se traduire crûment dans la pratique. Le principe de l'égalité est le plus sacré qui existe, et cependant quel homme de bon sens voudrait en faire la base absolue de l'ordre social ? On peut donc admettre les bases d'une théorie sans la pousser jusqu'à ses derniers conséquences, parce que la science de l'administration n'est autre chose que la science des transactions.

Cependant M. Duchateaux a abandonné la défense du système restrictif pour ce qui concerne la catégorie des produits naturels, surtout pour les céréales. Quant aux produits manufacturés, il maintien la nécessité des droits protecteurs. Aucun pays ne peut être inondé par les produits naturels des autres pays, mais il n'en est pas ainsi des produits manufacturés. Dans les produits de cette nature, il y a trois éléments : d'abord la matière première, ensuite le capital, et enfin le travail. Celui-ci est le plus important des trois : il faut surtout conserver, encourager, faciliter le travail par tous les moyens possibles, et particulièrement pour les classes nécessiteuses, dont le travail est la seule propriété.

De même qu'il n'y a pas égalité entre les individus, de même il n'y en a pas entre les nations. Les individus, comme les nations, ont donc besoin de lois protectrices qui garantissent la sûreté du faible contre la puissance du fort.

Au moyen de la protection douanière, on arrive à ce résultat d'équilibrer la situation des peuples rivaux dans l'industrie, et de permettre à ceux qui n'en connaissent pas les bienfaits de créer des industries nouvelles, de nouvelles sources de travail, et, par conséquent, d'augmenter le bonheur des populations. Si à l'aide de la production on parvient à créer de nouvelles sources de travail, il faut bénir le système protecteur, il ne faut pas le calomnier.

Telle est en somme l'argumentation de M. Duchateaux. Elle n'est pas très solide, comme vous le voyez ; mais, ornée des charmes d'une parole facile, elle a produit beaucoup d'effet sans changer les convictions. Tout le congrès a applaudi l'homme de talent, l'orateur distingué, le courageux défenseur d'une *théorie* depuis longtemps réfutée, et l'on a voulu prouver à M. Duchataux, par l'accueil qui lui était fait, qu'on pouvait ne pas partager ses opinions, mais que l'on rendait une éclatante justice à son mérite *personnel. M. Dunoyer a été l'interprête de* l'assemblée, en rendant un public hommage au talent dont M. Duchataux a fait preuve. " Celui qui, comme lui a dit M. Dunoyer, vient, sans y être préparé, occuper la tribune et qui, sans faire une faute de langage, s'exprime avec la plus parfaite mesure, la plus grande lucidité, mérite tous nos éloges." Et des applaudissemens unanimes ont appuyé le chaleureux orateur, qui a terminé néanmoins en donnant tort à M. Duchataux sur tous les points.

Cette distinction entre les produits naturels qui ne sont obtenus que par peu de travail, et les produits manufacturés qui en exigent beaucoup, est un argument qui ne soutient pas l'examen. Quelle que soit l'habileté d'un avocat, il ne fera jamais que les céréales, par exemple, que l'on appelle produits naturels, soient obtenus par peu de travail. C'est au contraire ce genre de produits, auxquels on ne peut appliquer les progrès de la mécanique, qui exigera la plus grande somme de labeur humain, tandis que, pour les produits manufacturés, il y a tendance évidente de la mécanique à remplacer la main et le travail de l'homme. Au fond, M. Duchataux ne s'éloignait pas trop des principes posés par M. Rittinghausen, son collègue protectioniste, qui a résumé ses théories dans l'exposé suivant : " Nous envoyons en Belgique cinq millions d'aiguilles, et nous recevons de la Belgique cinq millions de rails. C'est donc cinq millions pour cinq millions ; mais vous ne disconviendrez pas que pour les cinq millions d'aiguilles il n'y ait beaucoup plus de travail que pour les cinq millions de rails." A quoi un des plus spirituels orateurs du Congrès, M. John Prince Smith, a répondu. " Il ne faut pas croire qu'on achète une livre d'aiguilles avec une seule livre de rails ; mais, dans le cas où cela serait possible, il faudrait se garder de croire que le vendeur de rails y perdrait. En commerce, on n'échange pas un certain poids égal de telle marchandise, non pas livre pour livre, mais valeur égale contre valeur égale. Or on donne pour une livre d'aiguilles peut-être vingt quintaux de rails, parce que la production de vingt quintaux de rails demande autant de travail que celle d'une livre d'aiguilles."

Comme vous devez le penser, la perfide Albion, le traite de Methuen, la misère du Portugal, ont defrayé les discours protectionistes. A propos du traité de Méthuen, M. Anisson Dupéron a prouvé en très bon termes, et de la maniere la plus péremptoire, que ce fameux traité si souvent cité contre les doctrines de la liberté commerciale, n'avait en définitive que constitué un double monopole, surmonte et couronné d'un privilége exclusif d'exploitation au profit de la Compagnie d'Oporto. Si c'est là de la liberté commerciale, c'est tout au moins de la liberté très garrottée, comme a dû l'avouer implicitement M. Duchataux dans sa réplique.

Les deux premières séances ont été consacrées à l'examen de la première question, et le discours de M. Duchataux a été le point de mire de toutes les attaques. M. John Prince Smith, avec sa verve habituelle, a répondu à l'argument que les anglais exploitaient les pays étrangers au moyen de bas prix, " c'est-à-dire, a ajouté l'orateur, que les anglais vendent trop bon marché : en d'autres termes, qu'ils donnent trop de marchandises pour une certaine somme d'argent, ou qu'ils prennent trop peu d'argent pour une certaine quantité de marchandises. Mais je désire qu'on m'explique comment on peut exploiter un pays en lui donnant *trop* de marchandises pour son argent ou en lui demandant *trop peu* d'argent pour les marchandises *qu'on lui cède.*" *Une immense hilarité* a accueilli cette plaisante et décisive apostrophe."

Malgré le talent deployé par MM. Wolowski, Blanqui et Duchataux, chacun de son point de vue, les honneurs de la première séance ont été pour les orateurs anglais. Le bon sens exquis de M. Ewart, député de l'Ecosse au Parlement, la verve incisive, l'argumentation pressante, le geste abrupte du docteur Bowring, qui se démenait à la tribune de la même manière qu'un débardeur au bal de l'Opéra ; sa figure méphistophélique, son organe enroué, son acceuil éminemment anglais, qui ne l'empêche pas, du reste, de s'exprimer en français avec une rare félicité et une grande pureté de langage, ont produit beaucoup d'effet. Mais c'est au respectable fondateur de la Ligue, à sa naïve bonhomie, à ses saillies spirituelles, à ses paroles si franches et de si bonne foi, c'est au célèbre colonel Thompson que les applaudissemens les plus vifs ont été adressés. Il a posé nettement la théorie des avantages du libre échange dans la parabole suivante : " Je prie l'assemblée d'examiner s'il n'existe pas un principe qu'on peut appeler le *passe-partout* de la question. J'avoue avec sincérité et candeur que sur ce point je n'ai pas eu un grand succès en Angleterre. Je l'ai soumis tour à tour à chacun de nos économistes, mais ils m'ont tout déclaré qu'ils ne le comprenaient pas. C'est pourquoi, repoussé en Angleterre, je viens tout bonnement tenter fortune en Belgique." (On rit et applaudit.)

Le point sur lequel j'appelle votre intention, c'est de savoir si en toute occasion, sans exception aucune, quand on achète une chose à un prix plus élevé que le prix naturel, c'est-à-dire à un prix haussé en conséquence d'une protection, il n'y a pas dans ce cas deux pertes contre un gain.

Prenons par exemple les omnibus. Comme vous voyez, je représente en ce moment l'avocat du diable. (On rit.) Je me fais pour un instant le protectioniste des fiacres. (On rit encore.)

Je dis : vous vous vantez d'avoir, par l'établissement des omnibus, réduit à 1 fr. le prix du transport qui, avec des fiacres, était de 1 fr. et demi. Vous avez épargné au voyageur un demi-franc, je le veux bien ; mais, d'autre part, n'avez-vous pas enlevé un demi-franc à l'industrie des fiacres ! En résumé, quel grand service avez-vous rendu ?—C'est ainsi que devrait argumenter un protectioniste pour les fiacres. Mais n'est-il pas évident qu'on omet de faire mention d'un article ? Qu'est donc en effet devenu le demi-franc ? Je n'ai jamais entendu dire qu'on l'ai jeté à la rivière. Qu'en a fait le voyageur ! Ce qu'il a voulu. Supposons qu'il en ait acheté des petits pâtés. (On rit.) Eh bien ! ce sera un demi-franc aussi bien donné a l'industrie du pâtissier que s'il avait été donné à l'industrie du fiacre. Pour l'industrie donc, la balance est parfaite ; mais pour le voyageur la différence est grande, car dans un cas il a des petits pâtés, tandis que dans l'autre il est obligé de s'en priver et ce n'est pas la même chose."

L'honorable colonel, après divers développemens, a terminé son discours de la manière suivante, en s'exprimant avec beaucoup de dignité : " Il a été dit ici un mot qui exige une observation. On a prononcé le nom de Bonaparte ; dites, je vous prie, l'*Empereur.* (Applaudissement prolongés.) Est-ce qu'il n'a pas été Empereur ! Ne privez pas les anciens soldats qui ont vu ses armées de front de l'honneur de dire qu'ils ont combattu contre l'Empereur. Je vous supplie de ne pas nous croire, nous, libéraux anglais, imbus des préjugés de l'ancien régime ; nous voulons reconnaitre toutes les grandeurs et être partout les amis du progrès."

Je vous laisse à penser l'accueil fait par l'assemblée à ces nobles paroles du vieux soldat.

(*A continuer.*)

NOUVELLES ETRANGERES.

ITALIE.—Le grand duc de Lucques s'est enfui de ses Etats sur le conseil de l'Autriche ; le duc de Modène déclare qu'au premier mouvement de ses sujets pour obtenir la liberté, il invoquera l'intervention autrichienne : le grand duc de Toscane, qui a mécontenté les populations par la promulgation d'une loi dérisoire sur la garde nationale, parait disposé, dit-on, à s'appuyer sur la force étrangère pour résister à toute demande nouvelle ; le Roi de Piémont a pâli de frayeur ou de colère au seul nom de garde civique ; on a vu, par l'abominable proclamation du général Laadi, comment le roi de Naples entend l'ordre public ; on peut donc affirmer, malgré la notification du cardinal Ferreti au sujet des cris proférés dans les fêtes de l'amnistie, que le pape seul reste ferme dans ses promesses. Est-ce assez pour que l'Italie tout entière entre malgré l'Autriche dans la voie des réformes ? Nous sommes pour l'affirmative, d'abord parce que la papauté exerce en Italie une prépondérance morale incontestable, puis, par cette raison non moins déterminante que l'intervention autrichienne remettrait en question le partage des territoires dans la Péninsule. Le roi Charles-Albert et le roi Ferdinand feraient par ambition ce que certainement ils ne feront point par sympathie pour leurs peuples. L'Autriche se montrera menaçante, elle repandra l'or et l'intrigue pour amortir le mouvement libéral, mais elle n'entreprendra pas une lutte armée, à moins que le pape ne redevienne son complice, car dans ce cas seulement l'ancienne situation pourrait être à peu près rétablie. Il est donc exact de dire que le sort de l'Italie est en ce moment dans les mains de Pie IX.

L'Angleterre, secondera probablement les efforts de l'Italie : les journaux anglais du moins le donnent à penser. Voici ce que nous lisons dans une correspondance du *Morning Cronicle* :

" Le comte Bresson, au moment de partir pour Naples, où il remplace comme ambassadeur le duc de Montebello, a eu une longue entrevue avec Louis-Philippe, qui est fort inquiet des affaires de l'Italie. Le comte Bresson ne se rend pas directement à Naples ; il doit commencer par visiter les principaux souverains de l'Italie, auprès desquels il est chargé d'une mission. Le voyage de lord Minto en Italie est, pour le gouvernement français, un sujet sérieux de jalousie. On craint que la mission du noble lord ne réagisse sur l'influence française. M. Guizot désire vivement que les souverains italiens aient l'air de céder aux demandes de réformes de leurs sujets, et le comte Bresson a reçu l'ordre de conseiller la tolérance et la modération comme étant les meilleurs moyens de faire tête à l'orage. On dit que lord Minto commencera par visiter le roi de Sardaigne. M. Bresson suit la même route ; il va d'abord à Turin, puis à Florence, à Rome et enfin à Naples."

Prières en France pour le Canada.—L'église française qui prend part à toutes les joies et à toutes les douleurs, n'a pu demeurer silencieuse devant le fléau qui a ravagé l'Irlande ; elle n'a pu se taire devant les souffrances des malheureux du Mont-Liban ; aujourd'hui elle ne peut garder le silence en vue des infortunes et des pertes du clergé Canadien. Mgr. l'archevêque de Marseille, qui a tant de raisons de prendre part aux affaires religieuses du Canada, a adressé le 6 septembre la lettre suivante au clergé de son diocèse :

" Monsieur,—Je ne saurais différer de vous faire part de mes vives inquiétudes par suite des nouvelles affligeantes que je reçois de l'autre côté de l'Atlantique. Vous connaissez les liens qui m'attachent particulièrement aux églises du Canada. Eh bien, ces églises, au service desquelles se sont consacrés, avec un parfait dévouement, un certain nombre de prêtres, mes enfants spirituels, la plupart formés parmi nous, sont aujourd'hui désolées par la fièvre pestilentielle qui dévore la malheureuse Irlande. Le typhus, porté par une grande multitude d'émigrants qui, de cette île, ont été chercher en Amérique un asile contre la famine, fait des ravages effrayants au sein d'une population digne de tout interêt. La mortalité y augmente sans cesse, et le clergé catholique toujours à la hauteur de sa divine mission, s'expose pour le salut de ses frères aux dangers les plus imminents de l'épidémie. Il entre dans les desseins de la Providence de ne pas le couvrir, comme nous dans les invasions du choléra, d'une protection toujours préservatrice. Déjà dans tous les rangs de la milice sainte, la mort a fait des victimes, et elles se multiplient à chaque instant. Le mal a atteint, avec les prêtres indigènes, ceux que j'avais envoyés. Au moment du départ des dernières lettres, il y avait des malades dans deux de leurs établissements, et le saint evêque de Montréal lui-même, à qui je les avais confiés comme à un pere plein d'amour et de sollicitude, Mgr. BOURGET, mon vénérable ami, considéré à juste titre comme le principal soutien et pour ainsi dire comme l'âme de l'église du Canada, avait été frappé de manière à ne laisser presque aucun espoir de rétablissement. Un de ses vicaires-géneraux avait succombé.

" Digne de représenter parmi ses ouailles *le bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis*, le généreux prelat avait offert a ses prêtre l'exemple du zèle et du courage pour le soin spirituel des malades. Il faisait auprès d'eux son service personnel de jour et de nuit, soit dans les hôpitaux, soit dans les réduits empestés où gisent, les uns près des autres, plusieurs mourants en proie à des ardeurs dévorantes. Il a continué avec une admirable activité et au milieu des plus pénibles sollicitudes, ce ministère héroïque jusqu'au jour où il est allé lui-même atteint du fléau, se coucher dans un hôpital. L'extrême fatique du corps, dans ces moments terribles, les anxiétés de l'esprit et la douleur de voir la désolation de son peuple, et surtout son clergé moissonné par la mort, ont dû augmenter pour lui le danger et ajouter à l'intensité du mal.

" Il est vrai que j'ai une raison spéciale de m'intéresser de tout mon cœur à ce qui se passe dans cette contrée de l'Amérique. Je sens en ce moment toutes les angoisses de la paternité en connaissant le danger de ceux que la grâce m'a donnés. J'apprenais avec tant de bonheur les bénédictions que le Seigneur répandait sur leurs travaux apostoliques ; il était si consolant pour moi de savoir *qu'un d'entre eux, présenté par le suffrage unanime de l'épiscopat canadien, venait d'être institué par le Souverain Pontife, premier évêque d'une église nouvellement érigée*, que je ne puis que m'associer aux douleurs comme aux joies de ce pays. Mais indépendamment de ces motifs particuliers, je dois être touché de l'épreuve envoyée à une chrétienté française d'origine, constamment maintenue dans la foi fervente du temps de sa fondation, malgré la présence et la doctrination de l'hérésie, et qui, par ses progrès et ses conquêtes de tous les jours, semble destinée à convertir au catholicisme les possessions encore si étendues de l'Angleterre dans le nord de l'Amérique, tandis que la parole de Dieu se fait entendre soit parmi les colons au sein des cités qui s'élèvent incessamment, soit parmi les sauvages au fond des forêts primitives qui couvrent cette partie du Nouveau-Monde.

" En conséquence, vous voudrez bien, Monsieur, lire en chaire, dimanche prochain, cette présente lettre, par laquelle, à partir du jour de sa réception, il est prescrit jusqu'à nouvel ordre, de dire tous les jours à la messe, pour le clergé et les fidèles du Canada, la collecte, la secrète et la post-communion *Pro quâcumque tribulatione*, et d'ajouter pour eux, tous les fois qu'on donnera la bénédiction du très Saint-Sacrement la susdite collecte ou oraison avec le verset : *Salvos fac servos tuos*, et le répons : *Deus meus sperantes in te.*

" Recevez, Monsieur, avec l'expression de mon sincère attachement, celle des vœux que je fais pour que le Seigneur répande sur votre ministère et sur votre personne ses plus abondantes bénédictions.

" † CHARLES-JOSEPH-EUGÈNE,
Evêque de Marseille."

MODÈNE.—On avait répandu le bruit que le duc François IV avait été contraint de quitter ses états. Il n'y avait de vrai dans cette nouvelle que l'absence de ce prince. Il est en effet, arrivé à Vienne le 12, mais pour y assister au mariage de son frère, l'archiduc Ferdinand, avec l'archiduchesse Marie-Thérèse, fille de feu l'archiduc Palatin.

PIEMONT.—On aurait eu tort de compter sur une résolution énergique et décisive de la part du roi Charles-Albert. Fidèle à ses antécédents de versatilité politique, il semble déjà effrayé de l'enthousiasme que ses déclarations en faveur de l'indépendance italienne avaient excitées chez ses sujets. Les organisateurs de la fête populaire célébrée à Gênes ont été demandés à Turin et sévèrement réprimandés ; défense a été faite de renouveler, les démonstrations patriotiques, et surtout de porter ces couleurs italiennes, rouge, blanc et vert, qui rappellent des temps d'héroïsme.

PORTUGAL.—Cabral règne déjà, pour ainsi dire, à Lisbonne comme avant l'insurrection que les trois puissances ont pris si malencontreusement à cœur de réprimer. Il a fait donner à Saldanha l'ambassade à Madrid, pour éloigner un rival qui lui portait ombrage. Puis il fait travailler les élections avec la même imprudence et les mêmes fraudes qu'autrefois.

Le *Correspondant de Nuremberg*, défenseur ordinairement très ardent de l'Autriche, publie sous la rubrique *Frontière d'Italie, 15 septembre*, les lignes que nous allons citer :

" On a beaucoup écrit sur les démarches faites par les grandes puissances européennes dans les affaires d'Italie. En attendant que les documens soient produits devant les chambres françaises et britanniques, nous dirons que la note de la Grande Bretagne est conçue en termes francs et modérés. Toutefois elle se prononce contre l'intervention et en faveur du mouvement. La première note de la France a été évasive ; sans examiner la question de droit concernant l'occupation de Ferrare, on en a critiqué la forme. Une deuxième note provoquée par le cabinet de Vienne, est plus évasive encore et suivant le *Times* la proposition d'un contrôle commun des mouvemens de l'Italie a été repoussée. Quoi qu'il en soit, on n'a rien accordé. La note russe est une note de politesse, rien de plus. Rome insiste toujours sur l'évacuation de Ferrare. S. S. a dit à un diplomate à haute voix : Ne me forcez pas de dire un mot dont vous vous repentirez. L'évacuation de Ferrare ne se fera pas longtemps attendre, car on sait à Vienne que des négociations diplomatiques seront prochainement entamées entre le saint-siége et la Grande-Bretagne. Il ne s'agit plus que de s'entendre sur une manière honorable de se retirer."

L'*Observateur autrichien*, commentant un article de la *Gazette universelle allemande*, qui parait à Leipsick, s'applique à excuser par la nécessité absolue l'occupation de la ville de Ferrare, en disant que la ville et la citadelle n'ayant qu'un fossé commun, on ne peut défendre la citadelle sans occuper la ville, et que malgré toutes les dépenses faites par le trésor impérial pour accroître les logemens dans la citadelle, ils ne suffisent pas à contenir la garnison. Le journal de M. de Metternich évite la question de principe et se borne à declarer que l'affaire de Cracovie ne prouve pas le moins du monde que l'Autriche ne soit pas sincèrement attachée aux traités de 1815. Comparativement ce langage est fort modéré. Nous ferons à l'*Observateur* une seule objection à laquelle nous n'espérons guère qu'il réponde. L'occupation de la citadelle de Ferrare ne peut avoir pour but aussi de maintenir, au besoin, l'ordre et la paix publique dans l'Etat romain. Eh ! bien, qu'arrive-t-il aujourd'hui ? L'occupation de la citadelle de Ferrare est un sujet de troubles et d'alarmes pour les Etats du pape. Voilà donc l'Autriche réduite à prétendre que, dans son intérêt et contre l'intérêt du gouvernement pontifical, elle a le droit d'occuper à perpétuité une place sur laquelle le pape exerce d'ailleurs la souveraineté. Devant l'équité la plus vulgaire, devant le bons sens le plus grossier, une telle prétention est incontenable. Aussi tous les gouvernemens qui craignent d'être obligés de condamner l'Autriche refusent-ils l'arbitrage. On assure qu'il a été décliné par le roi Louis-Philippe, et voici ce qu'on lit dans l'*Observateur rhénan* du 24 septembre :

" Nous apprenons que pendant le séjour du roi de Prusse dans l'Italie du Nord, L. M. a

eçu l'invitation de se porter médiatrice dans les différends du pape avec l'Autriche. Il est certain que les princes italiens, notamment le roi de Sardaigne, le duc de Lucque et le grand-duc de Toscane, qui suivent l'exemple du pape, ont une grande confiance dans le roi de Prusse, attendu qu'ils invoquent son autorité en ce qui concerne des concessions qui concilient la liberté avec le pouvoir souverain ; mais on assure que le roi de Prusse a déclinó toute intervention dans les affaires d'Italie."

POLOGNE.—On écrit de Varsovie, 12 septembre :

" Les 1er janvier prochain la ligne de douane qui sépare la Pologne de la Russie sera supprimée. La Pologne se trouvera ainsi définitivement incorporée à la Russie, et le peu d'industrie qui lui restait encore disparaîtra parce que les fabriques russes viendront inonder le pays."

DEUX-SICILES.—Le *Nouvelliste* de Marseille publie dans un supplément à sa feuille du 26 la lettre suivante, qui n'est pas d'accord avec les correspondances ministérielles de Naples de la même date, mais qui n'en est pas pour cela moins digne de créance ;

Naples, le 21 septembre 1847.

" Le bruit court que Girgenti et Marsala sont en insurrection ; mais je ne puis rien affirmer à cet égard.

" Ce qui est certain, c'est qu'en Sicile les arrestations continuent ; aussi l'irritation populaire est à son comble. On s'attend d'un moment à l'autre à un soulèvement général.

" Le gouvernement continue à envoyer sur tous les points des munitions de guerre. Dans la province de Molise, tous les districts de l'arrondissement de Larino ont arboré l'étendard de la révolte.

" Dans la Calabre, l'insurrection s'est étendue jusqu'à Catanzaro ; les insurgés se sont fortifiés, dit-on, dans Gérace. Tantôt divisés en guérillas, tantôt réunis en masse, ils tombent sur les troupes royales et font beaucoup de ravages dans leurs rangs.

" On dit que le 8e de ligne ne voulait pas se battre ; mais le colonel Russarol l'a forcé à prendre part au combat, et ce régiment a éprouvé de grandes pertes. On a apporté à Naples les armes et les uniformes des morts, dont le nombre est assez considérable.

" Les insurgés de Cosenza, contre lesquels avait été envoyé le général Stadella, à qui également avait été confié le commandement général de toutes les Calabres, se sont réunis aux bandes de Romeo.

" On parle d'une amnistie générale et d'une réforme ; mais on ne croit pas trop à la réalité de ces bruits, qui cependant seraient le seul moyen de pacifier le royaume, tout en faisant la gloire de Ferdinand.

" On assure cependant qu'un travail très important a été entrepris dans ce louable but par le premier ministre Pietracatella, avec l'autorisation du roi."

—La *Gazette d'Augsbourg* du 23 contient la note suivante :

" Nous résumons de la manière suivante, les nouvelles les plus récentes d'Italie, afin qu'on puisse les saisir d'un seul coup d'œil : l'insurrection fait des progrès dans la Calabre. Une grande bataille, dont on ne connait pas l'issue, n'a pas découragé les insurgés. Le nombre a augmenté et on se dispose dit-on, à Naples, à solliciter une intervention étrangère. On dit que les moines de Gênes, qui sont ennemis des jésuites et si puissans dans le Piemont, ont spontanément illuminé leur couvent pour montrer qu'ils étaient attachés au mouvement libéral."

ESPAGNE.—On lit dans la correspondance général de Madrid du 24 :

" M. Bulwer est de retour à Madrid depuis hier. On assure que sa rentrée a été motivée par la réception de dépêches pressantes de lord Palmerston avec des instructions sur les vues ultérieures du cabinet anglais. On dit que lord Palmerston aurait conçu le plan de faire annuler le mariage de la reine Isabelle, faire changer la loi réglant la succession au Trône par des cortès constitutionnelles, et préparer une nouvelle alliance matrimoniale entre la reine Isabelle II et le comte de Montémolin. Le bruit court que les nouvelles instructions adressées à M. Bulwer sont rédigées dans cet esprit."

M. l'archevêque de Paris, par un mandement adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse, ordonne des prières pour le Pape Pie IX et pour le succès de son œuvre réformatrice. Nous voyons avec une vive satisfaction les membres les plus éminens de l'épiscopat en France s'associer à la pensée libérale et à la généreuse entreprise du pontife romain. C'est une vérité trop longtemps méconnue, que la religion et la liberté bien comprises, non-seulement ne sont pas inconciliables, mais doivent se prêter un mutuel secours. On sait avec quel empressement nous avons accueilli les premières espérances qu'a fait naître le règne de Pie IX : nous sommes heureux de voir qu'il a complètement justifié jusqu'ici la confiance que les peuples avaient mise en lui ; nous espérons que ni la force ni le temps ne lui manqueront pour accomplir sa mission vraiment divine.

DOMESTIQUE DEMANDÉE.

ON a besoin dans une famille de cette ville d'une personne bien recommandée. Il faut qu'elle sache faire la cuisine. S'adresser au bureau de la *Revue Canadienne*.—8 oct. 1847.

TERRE A VENDRE.

A VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente pieds du chemin de fer, contenant 50 arpens, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Benoit, rue St. Antoine, ou au soussigné aux Tanneries des Rolland.

JOSEPH LETOURNEUX.

Montréal, 28 sept. 1847.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE
DE LA
REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes espèces en français et anglais :
LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSEMENTS ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 29 OCTOBRE, 1847.

LOI DES ECOLES,

ENCORE UNE VICTIME DE L'ADMINISTRATION.

Les journaux de Québec nous ont apporté la nouvelle d'un évènement déplorable qui vient d'avoir lieu dans la paroisse de St. Joseph de la Beauce, comté de Dorchester.

Un honnête habitant, victime de la conduite immorale de l'administration, se rend coupable de rébellion à la justice, lorsque celle-ci, par ses agens, vient lui demander le paiement de sa contribution au fonds des écoles, contribution qu'il a été condamné de payer, en faisant défaut.

Les autorités de Québec sont obligées d'envoyer un piquet de soldats pour aider l'officier civil à soumettre cet habitant à ce que la loi commande. Nous ne blâmons pas la conduite de ces autorités locales, car, avant tout, il faut que la loi soit exécutee ; autrement, point de garantie pour les citoyens. Nous blâmons la conduite de l'habitant qui a forcé ces autorités à en agir ainsi. Mais si, lui, est coupable, n'y a-t-il pas encore un plus grand coupable que lui surtout au point de vue moral ? Nous croyons que ce grand coupable existe ; c'est l'administration du jour, et nous allons le démontrer. En cela, nous ne faisons qu'obéir à notre devoir.

La loi des écoles, tout le monde le sait, est très défectueuse dans sa rédaction, défectuosités de détails, si l'on veut, mais qui n'en donnent pas moins lieu à un très grand nombre de difficultés. Elle est l'œuvre de l'hon. D. B. Papineau, commissaire des terres. Lorsqu'il la proposa d'abord dans la session de 1844-5, les membres de l'opposition firent tous leurs efforts pour l'amender ; mais ils ne réussirent que jusqu'à un certain point ; M. Papineau était là pour leur commander silence avec sa majorité du Haut-Canada ; aussi ne cessa-t-il de les insulter, entre autres M. LaFontaine qu'il força d'abandonner le champ de bataille, celui-ci ne voulant pas ôter à ses amis toutes les chances possibles de faire adopter les amendemens desirés. M. Papineau ne pouvant réfuter les argumens de M. LaFontaine, ne lui répondait que par des insultes personnelles. Dans tous les cas, nonobstant toutes ces difficultés, les membres de l'opposition reussirent à faire adopter le principe de contribution volontaire, qui, s'il n'était pas suivi d'action, devait être remplacé par le principe de la cotisation forcee.

C'etait là un amendement d'une assez grande importance, car il fallait, autant que possible, rendre facile l'opération de cette loi ; toute loi de cotisation étant de nature à se susciter des difficultes dans ses commencements.

Cette loi commençait à fonctionner assez bien lorsque dès la session suivante, M. Papineau vient proposer un autre Bill, et déclare hautement, de la part du gouvernement qui seul était censé avoir les renseignemens nécessaires, que le seul moyen de faire operer cette loi, était celui de la cotisation forcee dans tous les cas sans exception aucune. L'opposition lui demanda de laisser continuer encore quelques années, le système de l'option d'une cotisation volontaire. C'était là un point où il y avait différence d'opinion ; car tout le monde s'accordait sur la nécessité d'une loi d'écoles. Mais M. Papineau ne le voulait pas ; il avait, pour emporter cette mesure comme toutes les autres, sa majorité du Haut-Canada. L'opposition dût se soumettre ; elle le fit, en laissant toute la responsabilité à l'administration. Cette loi étant encore défectueuse au plus haut dégré dans ses autres détails, l'opposition, durant la dernière session, demandait à grands cris un nouveau Bill ; il en fut introduit un pour la forme, mais il fut aussitôt abandonné par le ministère, nonobstant les réclamations de l'opposition.

Voilà l'histoire succincte, mais fidèle, de ces Bills d'écoles.

Personne n'est plus convaincu que nous de la nécessite de lois d'écoles. Et quelque défectueuse que soit la loi existante, nous avons désiré de tout notre cœur qu'elle fût mise à exécution, sauf à la faire amender par la suite. Nous croyons qu'il était du devoir de tout bon citoyen de mettre la main à l'œuvre ; mais si, pour quelques uns, ce devoir devait être plus impérieux que pour quelques autres, c'était assurément pour les membres du ministère, auteurs de la loi eux-mêmes.

Cependant voyons quelle sincérité, ou plutôt quelle absence de sincérité caractérise leur conduite.

L'évènement que nous déplorons a eu lieu dans le comté de Dorchester.

M. Taschereau qui, pour faire son chemin, n'avait pas besoin d'être mendiant d'emplois, mais qui l'était néanmoins, est choisi par l'Administration pour être le Solliciteur-Général du Bas-Canada. Il lui faut obtenir un siége dans la Chambre d'Assemblée. Le ministère lui permet, à lui second officier en loi de la Couronne, de se prononcer, dans son adresse, aux électeurs de Dorchester, contre la cotisation forcée pour les écoles, et de flatter ainsi vilement, avec l'approbation apparente du gouvernement, les préjugés et les passions du peuple. Et cependant la première chose que M. Taschereau fait en chambre, pour conserver sa place et son salaire, c'est de voter pour cette même cotisation forcée lorsqu'elle est proposée par Messrs. Viger et Papineau. L'un a trahi sa parole, et les deux autres se réjouissent d'avoir trouvé en lui un instrument, trop servile malheureusement, pour tromper leurs compatriotes et se procurer une voix de plus dans la chambre d'assemblée. Depuis les électeurs de Dorchester se sont fait justice d'une manière honorable.

Les éteignoirs qui, soit dit en passant, sont tous partisans du ministère, remuent ciel et terre pour exciter les préjugés populaires, encouragés comme ils le sont par le choix fait de M. Taschereau et par l'impunité promise ou garantie de fait aux officiers publics, officiers de milice, magistrats ou autres, qui enseignent au peuple à se rebeller contre la loi des écoles.

M. Taschereau devant être fait juge, un autre mendiant, qui n'a point le courage de travailler pour vivre, M. Turcotte, s'offre pour lui succéder. L'administration lui donne la promesse de le faire Solliciteur-général, s'il peut se faire élire ; et nous venons d'apprendre par notre confrère de la *Minerve* que M. Turcotte a depuis longtemps la promesse que sa commission sera datée du 15 mai dernier !

Une assemblée a lieu dans le comté de Nicolet au sujet de la loi des écoles. M. Turcotte s'y rend et parle contre le principe de la cotisation adopté par ses maîtres. Ceux-ci croient que par là il pourra acquérir quelque popularité, et lui promettent de le combler de faveurs, sauf à lui, s'il pouvait par des moyens aussi infames obtenir un siége dans la législature, de suivre l'exemple de M. Taschereau, et de trahir ses électeurs, ce qu'il ferait, nous n'en avons aucun doute, avec une plus grande gaîté de cœur que M. Taschereau ; car celui-ci du moins, ne pouvait s'empêcher de rougir, et l'autre, ceux qui le connaissent savent qu'il ne rougira pas. En outre, il lui faut du pain sans travailler.

A l'assemblée de Nicolet, le Surintendant des écoles, dont le zèle pour l'éducation est bien connu, était présent. S'il a fait son devoir, et nous ne doutons pas qu'il ne l'ait fait, il a du rapporter à l'administration la conduite outrageante de M. Cressé, magistrat et officier de milice, qui cherchait à émeuter le peuple contre la loi des écoles. M. Cressé est encore magistrat et officier de milice ; il est partisan de l'administration.

Nous pourrions ici rapporter maints autres exemples de la conduite coupable de l'administration. Ce serait trop long. Il ne reste plus que l'éteignoir en chef de St. Martin, M. André Papineau, le cousin germain de l'auteur de la loi des écoles, le favori et protégé par excellence de l'administration. Lui a eu ses coudées franches ; il a été coupable de rebellion ouverte à la loi des écoles ; Il a ouvertement et publiquement prêché aux habitans de sa paroisse de ne pas mettre cette loi à exécution ; Il a été condamné devant des tribunaux pour sa mauvaise conduite à cet égard ; Il a refusé de payer sa cotisation ; et sur le banc, comme magistrat, il a arrêté l'exécution de cette loi ; sa conduite a été telle que les deux autres magistrats de la paroisse ont offert leur démission. Il a privé sa paroisse de plusieurs centaines de louis qui lui revenaient sur le fonds public des écoles. Pouvait-on attendre autre chose d'un homme qui a dit publiquement aux habitans que la loi des écoles leur ferait plus de mal que le Rhum ! ! !

Cependant M. André Papineau, partisan du ministère, est encore magistrat, commissaire, etc.

A présent, nous le demandons à tout homme de bonne foi ; lequel est le plus coupable, ou de l'humble habitant de la paroisse de St. Joseph de la Beauce, ou du ministère actuel ?

NOUVELLES DIVERSES.

Rumeurs d'une dissolution du Parlement.—Depuis quelques jours, il circule en cette ville des bruits d'une prochaine dissolution du parlement et d'une election générale. Les visites récentes de quelques membres de l'administration dans leurs comtés, les on-dit concernant la retraite de M. Daly, son départ pour l'Isle d'Antigua, sa nomination comme secretaire ou receveur-général de cette Isle, dont son ami M. Higginson est gouverneur, et d'autres bruits semblables répandus dans des feuilles, du Haut-Canada commencent à nous faire croire qu'on discute en haut lieu les chances qu'on aurait en ce moment dans les élections générales. Nous devons mettre le public sur ses gardes. Il ne faut pas être pris par surprise. Les électeurs doivent prendre leurs mesures et se préparer à la lutte.

Portrait de Jacques Cartier.—Nous apprenons avec plaisir que M. Théophile Hamel, le jeune et habile artiste de Québec va faire lithographier le portrait de Jacques Cartier, d'après celui venu de France pour la société historique de Québec. Tous les Canadiens voudront avoir cette lithographie et nous lui prédisons un immense débit.

Les travaux sur le Chemin de Fer du Great Western en Haut-Canada ont été commencés samedi dernier. La cérémonie du *breaking ground* a été éclatante. Un grand diner a célébré l'heureux évènement.

Un steamer gigantesque.—Un célèbre constructeur de New-York vient de contracter pour la bâtisse d'un steamer de 400 pieds de long, qui devra faire le voyage de Albany à New-York, aller et venir en 12 heures, 290 milles ! Pour accomplir ce prodige, il faudra que la vitesse moyenne du steamer soit de 25 milles à l'heure !

Les steamers de l'Océan.—A l'avenir il y aura une communication hebdomadaire avec l'Europe. Les steamers français partiront de Cherbourg pour New-York les 10 et 24, et les vaisseaux de la ligne Cunard les 4 et 19 de chaque mois. L'année prochaine durant l'été, ces derniers partiront chaque semaine de Liverpool.

Nous regrettons d'apprendre que le Dr. Racey, médecin distingué de Québec est décédé avant hier du typhus, et que le jeune docteur Painchaud est attaqué de la même maladie.

L'assemblée des Notaires pour élire une Chambre, a eu lieu hier au palais de justice ; 115 Notaires étaient présens. Les votes ont été déposés, dans une boîte, et vers midi le dépouillement du scrutin a commencé, et la vérification de tous les votes ne s'est terminée qu'à 5 heures. Environ 80 candidats étoient sur les rangs. Voici les noms des douze qui ont obtenu la majorité et qui doivent composer la Chambre des Notaires du district de Montréal :

MM. J. J. Girouard 97, A. Johin 107, J. Bte. Chalut 72, G. Chagnon 62, J. A. Labadie 80, Jos. Belle 101, Geo. Weekes 73, Jos. Dufresne 46, Louis Lacoste 105, P. Ménard 74, J. B. Varin 69, Henri Aubertin 69.

Mexico Américanisée. La capitale du Mexique ne devait pas moins que toute autre ville, échapper à cette invasion de l'industrie et de l'esprit d'entreprise americains qui, dès le premier jour, a suivi pas à pas la conquête. Aussi, à peine quelques jours se sont-ils écoulés depuis l'occupation, et déjà deux journaux se sont établis, déjà surgissent de toutes parts des établissements dont l'enseigne dénote assez l'origine : ici " Union Hotel ; " là " United States Restaurant ;" plus loin " St. Charles Exchange ; " ailleurs " Egg Nogg ;" et ainsi de cent autres.

Mais, au solide, les conquérants veulent mêler l'agréable : *utile dulci*. Des entrepreneurs américains annoncent des combats de taureaux, l'établissement d'un cirque, et mieux encore, une troupe d'opéra italien. *Go ahead.*—*C. E.-U.*

CONSÉQUENCES ORDINAIRES DE LA GUERRE.—Nous trouvons dans une gazette anglaise, les réflexions suivantes sur les conséquences et les suites des guerres : taxe sur chaque article qui entre dans votre bouche, qui vous couvre le dos, ou que vous foulez aux pieds ; Taxe sur tout ce qui flatte la vue, l'ouie, le toucher l'odorat, et le goût ; Taxe sur la chaleur, la lumière, etc. ; Taxe sur toutes choses qui se trouvent sur terre, sur l'eau, sous la terre ou sous les eaux ; taxes sur les produits du dedans et du dehors ; taxe sur la matière brute ; augmentation de taxes sur la plus-value, par le perfectionnement, de cette matière brute ; taxes sur les sauces qui excitent l'appétit de l'homme et sur la drogue qui le ramène à la vie ; taxes sur l'hermine qui couvre le juge et sur la corde qui hisse l'assassin, sur le sel du pauvre, sur les épices du riche, sur les clous cuivrés du cercueil, sur les rubans de la fiancée ; pour boire, dormir, manger, travailler, se reposer, il faut payer. L'écolier fait tourner sa toupie taxée ; le *fashionable* conduit son cheval taxé, avec une bride taxée, sur un chemin taxé ; et l'Anglais qui crève, versant sa médecine, qui a payé sept pour cent, dans une cuiller qui a payé quinze pour cent, retombe sur son lit qui a payé 25 pour cent et expire dans les bras de l'apothicaire, qui a payé cent guinée pour le privilége de l'envoyer en bonne forme en l'autre monde ; toutes les propriétés sont dès lors et immédiatement taxées de deux à dix pour cent ; outre les frais de justice, de grosses sommes sont demandées pour le privilége d'être enterré, et ses vertus passent à la postérité, sur un marbre taxé ; ajoutez à cela, toutes les turpitudes qu'engendre le maniement, entre les mains du pouvoir, de grandes sommes d'argent ; de ce maniement surgissent l'ignoble vermine des espions et des délateurs, la race dégoûtante des contractans et des fournisseurs, et de vils instrumens politiques ; et ces immenses sommes d'argent, que le pouvoir peut distribuer à son gré, créeront un système de corruption, que les plus grandes vertus républicaines ne pourraient combattre.

Un journaliste ennuyant.—Le rédacteur de la *Gazette* de Montréal est déterminé d'assommer tout-à-fait ses lecteurs bénévoles. Il vient d'entreprendre une série d'articles absurdes et interminables sur l'illégalité des procédés de l'enquête du coroner dans l'affaire du meurtre de Griffintown. Le fait est que M. Abraham s'est conduit d'une manière impertinente devant M. de Salaberry et que ne pouvant en imposer, il s'est mis à répandre sa bile en articles éditoriaux. Les autres journaux anglais, le *Herald* et le *Transcript* ont prouvé tout l'inconvenance de la conduite du rédacteur de la *Gazette*, et l'absurdité de ses prétentions. Ils louent la patience du coronaire et approuvent ses procédés. Nous faisons de même. Quel droit avait M. Abraham de poser des questions à M. de Salaberry ?

Les journaux de Québec nous parlent de plusieurs vols commis en cette ville depuis quelques jours. Lundi dernier des voleurs pénetrèrent dans une maison et enlevèrent £14 d'un tiroir de comptoir.

Le nombre d'émigrants mort cette année à la Grosse-Isle, à l'hôpital de marine et à bord des vaisseaux depuis le 1er mai au 27 octobre s'élève à 9000 ! Quelques uns de ces malheureux ont laissé de l'argent et des effets. Le total de l'argent s'élève à £829 strg. Il reste outre cela, une grande variété de montres et de bijoux, 204 boîtes et coffres, un grand nombre de lits de plume et d'habits. On mentionne une somme de £129 laissée par Catherine Fraser, arrivée dans le brick *Broom*, et dont on suppose les parens dans le Haut-Canada.

Un prodige de femme.—Il existe dans l'Alabama une Mde Flournoy, qui est certainement une femme de progrès. Elle a eu neuf enfants dans l'espace de trois ans ! quatorze enfants dans l'espace de 11 ans, sept garçons et sept filles ! Sept sont morts et sept vivants.

Les dernières nouvelles télégraphiques de Québec nous disent qu'on n'a pas appris encore en cette ville l'arrestation des habitans de la Beauce coupables de rébellion à la loi.

Nous remercions M. le surintendant de l'éducation pour le tableau de 1846 qu'il a bien voulu nous adresser.

La 10e livraison de l'*Album Littéraire et Musical* de la *Revue Canadienne* est prête à nos bureaux.

Nous avons eu un froid rigoureux et de fortes gelées depuis dimanche.

AFFREUX SINISTRE.—Le bruit court aujourd'hui, et, nous le croignons, avec une forte apparence de vérité, que la goëlette *Marie-Eléonore*, capitaine Vadeboncœur, des Trois-Rivières, se rendant aux îles de la Magdelaine, s'est naufragée il y a quelques jours sur l'île aux Renards, et que tout l'équipage a péri. On disait d'abord que cette goëlette avait à son bord lors du désastre, plusieurs pilotes ; mais il paraît qu'avant la tempête qui engloutit le bâtiment ils avaient pu débarquer sur l'île.—*Canadien.*

Course au clocher.—Aujourd'hui à 3 h. P. M. une course au clocher a lieu à la Longue Pointe. Les chevaux entrés sont :

M. Duchesnay.....	St, Francis.
M. LaMontagne.....	Sir Francis.
Lord Mark Kerr.....	Wild Boy.
M. Penton.....	Rilly O'Rourke.
M. Coursol.....	Josephine.

BERMUDES ET ANTILLES.—La Jamaïque doit probablement devenir un port libre, la disposition du gouvernement métropolitain étant favorable à la pétition qui demande que la colonie devienne port libre, quoique la concession ne soit pas aussi étendue que la demande. Cependant les marchandises devront être importées exclusivement pour la consommation de l'île.

Aux Barbades, à la Trinité et dans la plupart des îles, on a eu un temps très-favorable, et il n'y a pas de doute qu'on réalisera de bonnes récoltes;

Deux secousses de tremblement de terre ont été ressenties à la Dominique, l'une le 5 septembre et l'autre le 6. A Marie Galante une église a été detruite, ainsi que d'autres édifices.

EMEUTES DÉPLORABLES DANS LE DISTRICT DE QUÉBEC.

Tout ami de son pays doit sincèrement regretter les scènes de désordre qui se sont produites dans la paroisse de Saint-Joseph, comté de Dorchester ; scènes semblables à celles qui, l'année dernière, amenaient devant les tribunaux de la justice des habitants de Saint-Gervais et de Saint-Anselme, même comté ; tout ami de son pays doit les regretter et les regretter d'autant plus qu'elles ont pour cause, l'éducation, ou mieux le refus de la part des habitants de s'instruire ou de faire instruire leurs enfants.

Voici comment le fait nous a été raconté. Les commissaires d'école de la paroisse de Saint-Joseph, pour obéir à la loi, avaient poursuivi devant les magistrats de la localité ceux d'entre leurs co-paroissiens qui refusaient de payer la taxe des écoles ; ces derniers se laissèrent condamner, mais frappèrent violemment et chassèrent les huissiers qui voulurent mettre à exécution le jugement de la cour. Alors on eut recours aux autorités, à Québec, le schérif se rendit sur les lieux, armé de deux pistolets ; mais, comme on lui faisait craindre de la résistance, il s'y fit accompagner par deux soldats de la station de douane de la frontière. D'après les renseignements dont nous ne voulons pas garantir l'exactitude, le schérif, ses soldats et l'huissier, seraient arrivés la nuit chez le récalcitrant ; et celui-ci se serait défendu avec un instrument tranchant, et, se sauvant par une ouverture, serait allé chercher du secours chez les voisins, qui vinrent en nombre imposant. Force fut donc au schérif et à ses hommes de retraiter. On dit que l'huissier de service a été frappé si rudement qu'il a un bras de cassé.

Le schérif est revenu à Québec pour y chercher une force plus imposante. Un peloton de soldats est parti hier pour Sainte-Marie précédé du schérif et du juge de police, M. McCord. Ces deux officiers doivent tâcher d'agir d'abord par la conviction sur l'esprit de ces malheureux qui vont souffrir des conseils perfides que leur ont donné dans un intérêt égoïste de petits hommes qui veulent se faire influents et grands en flattant les préjugés les plus vils d'hommes sans éducation. Nous sommes convaincus, que si le schérif, au lieu de se servir des deux soldats dont nous avons parlé plus haut, s'était fait accompagner dans l'exécution de son devoir des autorités de la localité, tels que les magistrats et officiers de milice, et y fut allé le jour, il aurait réussi à mettre le *writ* de saisie à exécution sans obstacles sérieux de la part des habitants. Il faut le respect à la loi à tout prix ;

mais on doit tâcher d'y parvenir par la persuasion d'abord. Nous aimons à faire remarquer que nous ne voulons pas accuser le schérif de n'avoir pas fait son devoir ; mais seulement de dire qu'un autre mode que celui qu'il a employé eût pu être plus efficace et prévenir des scènes qui ne font pas honneur à un pays civilisé, qui le dégradent aux yeux de l'étranger, surtout quand celui-ci apprendra que nous repoussons l'instruction par la violence et les armes. Si nous avons été mal renseigné nous serons prêt en tout temps à rectifier.—*Journal de Québec.*

NOUVELLES DU MEXIQUE.

RÉTABLISSEMENT DE LA TRANQUILLITÉ DANS LA CAPITALE.

Palais National, 21 sep embre.

Des dispositions d'ordre et de calme semblent s'être emparées de la population de cette ville. Les citoyens nous disent que jamais depuis deux ans Mexico n'avait été aussi tranquille. Ce résultat est dû à la bonne organisation des troupes par le général Scott et aux mesures prises par le gouvernement de la ville. Hier, dimanche, le clergé a tenu fermées toutes les églises et tous les lieux consacrés aux culte, dans le but sans doute d'impressionner l'esprit de la populace, en donnant à penser qu'il se passait tout bas quelque chose de sérieux. Le général Scott avait d'avance informé le clergé qu'il désirait que l'on continuât par le passé les cérémonies religieuses, assurant en même temps les prêtres qu'ils seraient protégés dans leurs personnes et dans leurs biens. En effet un ordre du jour met les églises, les monastères et les édifices publics sous la sauvegarde de tous les américains. Le général Scott fit donc de nouveau dire au clergé qu'il désirait que l'on ouvrit les églises pour la célébration du culte ; mais on n'en tint nul compte. Il leur signifia alors que s'ils persistaient dans une conduite propre à envenimer les préjugés du peuple et à le pousser au désordre, toute protection leur serait retirée, qu'elles qu'en pussent être les conséquences. Cette déclaration ramena tout le monde au bon sens, les temples furent ouverts aussitôt et les cérémonies religieuses continuèrent.

CONSPIRATION A MEXICO.—ORDRE DU JOUR.

Mexico, 22 sept. 1847.

Le général en chef a reçu de différentes sources, mexicaines et autres, des avis positifs qu'une vaste conspiration se trame autour de nous, pour surprendre, par le moyen d'une insurrection, nos gardes et nos quartiers, et égorger nos officiers et nos hommes.

Des officiers et des soldats mexicains, qui n'ont pas eu le courage de défendre leur capitale, sont les chefs de cette conspiration ; ils comptent sur l'aide d'environ 1500 voleurs et assassins, qui, dans ce but et dans celui de piller les habitants paisibles, ont été mis en liberté la nuit qui précéda l'entrée triomphale des Américains dans cette ville.

Les conspirateurs ont aussi l'appui de quelques faux prêtres qui déshonorent la sainte religion qu'ils professent uniquement pour cette occasion.

Jusqu'au moment où tout sera prêt pour l'insurrection, ces misérables déguisés espèrent nous faire beaucoup de mal en détail. Leur plan est d'assassiner les traînards et surtout les hommes ivres ; d'entraîner les individus dans le magasins, de les faire boire et de les tuer ; d'entraîner à la désertion nos braves soldats catholiques qui ont fait tant d'honneur à nos couleurs en leur *promettant des terres dans cette Californie* que nos armes ont déjà conquise et qui doit faire à jamais partie des États-Unis.

Que tous nos soldats, protestants et catholiques, se rappellent le sort des déserteurs pris à Churubusco. A ces misérables aussi on avait promis de l'argent et des terres ; mais le gouvernement mexicain, par toutes sortes de mauvaises voies les entraîna à prendre les armes contre le pays et le drapau qu'ils avaient volontairement juré de défendre, et les plaça sur le front de bataille dans des positions où il leur était impossible d'échapper à la valeur de nos glorieux bataillons. Après tous les efforts du général en chef pour sauver, par une distinction judicieuse, le plus possible de ces misérables, cinquante d'entr'eux ont payé leur trahison d'une mort ignominieuse sur le gibet.

Le général en chef supplie encore une fois ses frères d'armes de tous grades d'être constamment sur le qui vive, nuit et jour : de ne jamais paraître dans les rues sans armes blanches ; de ne sortir que par groupes de deux, trois ou plus, d'éviter tous les endroits obscurs, et surtout les magasins de liqueurs.

Par ordre du major-général Scott,
H. L. SCOTT, adj.-gén.

ORDRE DU JOUR RELIGIEUX DU GENERAL SCOTT.

Mexico, 25 sept. 1847.

1. Ici, comme dans tous les pays catholiques romains, il y a dans les rues aussi bien que dans les églises, de fréquentes processions religieuses, telles que l'élévation de l'hostie, le viatique, les funérailles, etc.

2. L'interruption de ces processions a déjà été défendue par d'autres ordres du jour, et comme nulle personne civilisée ne doit faire aucun acte susceptible de blesser les sentiments religieux d'autrui, tous les Américains protestants sont instamment priés de se tenir à l'écart, ou de donner à la religion catholique et à ses cérémonies, toutes les marques convenables de respect et de déférence.

3. Dans les cas de viatique (visites de consolation aux *malades et aux mourants*), les commandants de corps sont priés de fournir, quand on le leur demandera deux soldats catholiques, pour remplir les fonctions ordinaires en cette occasion.

4. Il y a tout motif de croire qu'une distribution considérable de couteaux et de poignards a été faite récemment à des prisonniers libérés (voleurs et assassins) pour tuer les soldats américains que l'on trouvera ivres ou isolés.

Des mesures ont été prises pour rechercher, saisir et exécuter les instigateurs et les chefs de ces assassinats. Les gardes et les patrouilles devront donc rechercher toutes personnes suspectes, les désarmer et au besoin les emprisonner pour être jugées.

Par ordre du major-général Scott.
H. L. SCOTT, adj.-gén.

Correspondances.

Rev. M. F. X. B. Laprésentation. Votre lettre est parvenue, nous y feront droit ; A. P. écr. Caledonia Springs, do. ; F. X. B. écr. St. Hyacinthe, do. ; Chs. R. écr. Savannah, Georgia, les journaux sont expédiés ; Dr. P. de B. écr. Pike River, votre lettre est parvenue ; J. Bte. V. écr. Rigaud reçue remise ; Rev. M. F. ptre. Québec, do. ; A. P. St. Isidore, do. ; E. R. écr. St. Paschal, do. ; S. J. L. St. Roch, les journaux sont expédiés.

Mariages.

En cette ville, le 21, M. W. C. Tait, à Dlle. Jane Martin.

A la résidence de R. H. Norval, écr, au Bosquet d'Erables. Beauharnais, le 19, George Colpas, écr., ci-devant de Londres, à Violet-Catherine, la plus jeune des filles de Thomas M'Donald, écr.

Deces.

En cette ville, hier avant-midi, après une longue maladie, soufferte avec une grande résignation, M. Yves Tessier, peintre d'histoire et de portrait, âgé de 47 ans. Citoyen honnête et respectable, père tendre, époux affectueux, il laisse une veuve et six enfants et un grand cercle d'amis pour déplorer sa perte prématurée.

En cette ville, le 23, Dame Marie Brégard, veuve de feu M. Michel Maillet, âgé de 61 ans.

En cette ville, le 27 du courant, Dlle Mathilde Robillard, fille de M. Jos. Robillard, après une maladie de dix mois.

Aux Eboulemens, le 16, à l'âge de 38 ans, Dame Josephte Lee épouse de M. Jean Savard, négociant du lieu.

A Berthier, comté de Bellechasse, le 16, dame Sophie Bones âgée de 72 ans, veuve de feu André Dubord, écr., ancien marchand de St. Thomas.

ASSOCIATION

ST. JEAN-BAPTISTE.

L'ASSOCIATION assistera en corps aux Funérailles de feu M. YVES TESSIER, un de ses membres, qui auront lieu samedi prochain.

Le convoi funèbre partira de sa demeure rue St. Denis, près de la Cathédrale, à 8 heures du matin précises, pour se rendre à l'Eglise Paroissiale, lieu de la Sépulture.

LUDGER DUVERNAY,
Ordonnateur.

29 oct.

INSTITUT CANADIEN.

L'ELECTION GENERALE des Officiers de l'Institut Canadien aura lieu, JEUDI, le 4 Novembre prochain, à 8 heures précises P. M.

Par ordre,
V. P. W. DORION,
Sec. Archiviste.

29 octobre 1847.

TROUVE.

MERCREDI dernier, dans la rue ST. LAMBERT, une bourse contenant quelque PIASTRES, le propriétaire pourra la ravoir en s'adressant au No. 35, rue St Laurent, et en payant les frais de cette annonce.

29 oct. 1847.

LA SAINTE CATHERINE.

LES Jeunes Canadiens de cette ville qui désirent chomer la Fête de Ste Catherine, (ancienne fête Canadienne,) sont priés de s'assembler, MARDI, le 2 de Novembre prochain, à l'Hôtel Donegana, à 8 heures P. M. a l'effet *de nommer un comité pour faire les préparatifs nécessaires.*

29 oct.

MARCHAND-TAILLEUR.

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à executer toutes commandes qu'on voudra bien lui confier.

Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

CHARLES GAREAU.

29 oct.

RÉCEMMENT reçus et à vendre par les soussignés les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs :—

100 milles Cigares, Principis "Justo Sanz"
150 do do Havane de meilleur choix
900 boites Cigares ordinaires, 100 par boite
75 do *Tabac Cavendish* 16
200 do Honey Dew 5
50 do do do de livre
15 Hay heads tabac en feuille Virginie
50 boites de Pipes

—AVEC—

Une grande variété de Tabatières, Boites à tabac, Pipes de goût, Tabac *frisé* en papier et autre propre pour un magasin de détails.

—AUSSI :—

Un grand nombre d'articles trop long à détailler.

L. LYONS & CIE.

29 oct.

VERNIS SUPERIEUR.

POUR TUYAUX DE POELES,

A vendre par
M. PARKER & CIE.
Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame,
Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

29 oct.

BANQUE DU PEUPLE.

LUNDI prochain, le 1er Novembre étant Fête d'Obligation (LA TOUSSAINT) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette Institution.

B. H. LEMOINE,
Caissier.

29 oct.

BANQUE D'EPARGNE.

De la Cité et du District de Montréal.

LUNDI prochain, le 1er Novembre, étant Fête d'Obligation, (LA TOUSSAINT) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette Institution.

JOHN COLLINS,

29 oct.

STEAMBOAT A VENDRE.

DES SOUMISSIONS adressées au Soussigné, seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le SECOND JOUR de NOVEMBRE prochain, pour l'achat du Steamboat "*VULCAN*," bon pour la remorque, qui est maintenant à SOREL, avec son Engin du pouvoir de quarante chevaux, manufacturé à la Fonderie Ste Marie.

Termes de payements—un tiers au comptant en signant le contrat de vente,—un tiers payable dans douze mois et l'autre tiers dans dix-huit mois avec intérêt du jour de la vente.

Les noms de deux personnes responsables doivent être inscrits dans les Soumissions comme se portant cautions volontairement pour le payement des deux derniers versements.

On peut visiter le vaisseau, à Sorel, en s'adressant à la personne qui l'a en charge.

(Signé,) THOMAS A. BEGLY,
Secrt. Trav. Pub.

Département des Travaux Publics, Montréal, 19 oct. 1847. } 22

LA vente du susdit Steamboat aura lieu, par Encan Public, JEUDI, le QUATRE Novembre prochain, à MIDI, au Bureau du Département des Travaux Public où toutes autres informations nécessaires seront données.

THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Montréal, 28 oct. 1847. }

CORPORATION DE MONTRÉAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiés de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

ED DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847. }

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 aout 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avis public est de plus donné que les livres des cotiseurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont filés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croiront lezés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstance de leur application peuvent justifier ; pourvû que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressés par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

ED. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

18 août.

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNE :—

4000 POCHES de 2 minots de vraie Toile canadienne,
4000 poches de 2 minots toile croisée meilleure qualité,
3 00 do do toile de Forfar do do
6000 do 1 minot et demie d'Ogsnaburg,
15 balles Couvertes de Makinne,
6 do do à Rose et de Bath
7 do do à pointes radicuis et *chartistes*
5 do do à chevaux,
200 doz. Gants de peau d'agneaux blancs,
150 do do de dames de Kid aved pelleterie,
500 do Mitaine de cuir avec pelleterie,
200 Ceintures rouges,

Avec un assortiment général de SOIRIE, TOILE et MARCHANDISES DE LAINE.

JEAN BRUNEAU.

19 oct. 1847.

A. DESMARAIS,

NOTAIRE, RUE ST. VINCENT.

INFORME les personnes du Haut-Canada, qui auraient quelques affaires à transiger pour achat ou vente de terre ou SCRIP, qu'il s'en chargera à des conditions tres modérées.

Montréal, 26 oct.

ECOLE.

DE

Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER D'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données qu'en français, comme suit :

L'Anatomie.....Dr. BIBAUD.
Les Accouchements..... " ARNOLDI.
La Pratique de la Médecine .... " BADGLEY.
La Chirurgie..... " MONRO.
La matière méd. et la thérapeutique " J.E. CODERRE
La Chimie..... " SUTHERLAND
L'Institut de médecin ou physiologie " PELTIER.
La médecine légale..... " BOYER.
La Clinique Médicale..... " BADGLEY.
La Clinique Chirurgicale..... " ARNOLDI.

N. B. Les élèves qui auront complété leurs cour à cette école pourront avoir le dégré de l'Université du Collége McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collége.

WILLIAM SUTHERLAND,
22 sept. 1847. M. D.

J. D. BERNARE a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, bâtisse de J. L. Beaudry, Ecr.

Chemin de Fer

DU SAINT-LAURENT

ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

SEULEMENT POUR LA DIVISION DE MONTREAL.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au NEUVIEME jour de NOVEMBRE 1847, pour fournir des MATERIAUX et construire en entier ou en partie la CLÔTURE nécessaire dans la division susdite, (du dit Chemin de Fer) commençant au fleuve du St. Laurent et se terminant au Village de St. Hyacinthe, distance d'environ 30 milles.

Les dites soumissions devront fixer un prix par arpent ou 180 pieds français, pour une bonne clôture en piquets et en traverses.

La dite clôture devra contenir quatre fortes lisses ou perches dont les extrémités seront liées aux poteaux par des mortoises. Et aussi des propositions fixant un prix par arpent ou 180 pieds français pour une clôture à être construite avec des poteaux et des planches. Les poteaux seront d'épinette ou de cèdre, de sept pieds et demi de long six pouces de diamètre au plus petit bout, et enfoncée dans la terre de trois pieds et demi. Les planches seront de pin ou de pruche, à angle droit sans gros nœuds (si c'est en pin sans aubier, (*aubelle*) de six pouces de large et pas moins d'un pouce et un quart d'épaisseur avec un appui au centre bien cloué, et quatre planches de hauteur Les poteaux ne seront pas éloignés de plus de 11 pieds et demi les uns des autres. Où le terrain sera inégal, c'est-à-dire où on trouvera des hauteurs, les poteaux devront *être mis dans une semelle* de cèdre de 4 pieds de *long* avec un tenon à travers la dite semelle de trois pouces d'épaisseur, arrêtée par une clef de cedre, la dite semelle restant toujours sur le sol et arrêtée chaque bout par des pierres plattes.

A chaque terre où une barrière sera nécessaire, les poteaux devront être plantés à 12 pieds de distance, l'un d'eux devant avoir 10 pieds et demi de longueur et enfoncé en terre à une profondeur de 4 pieds.

On recevra aussi des Soumissions dans le même temps et le même lieu pour fournir des matériaux, et construire et suspendre toutes les barrières au bout des terres où des barrières seront nécessaires, les dites barrieres devant être de 12 pieds et 4 pouces de longueur et de 3 pieds de hauteur, avec 3 barres de six pouces de largeur et un pouce et un quart d'épaisseur, les poteaux devant être 4 x 4 sur 5 pieds 9 pouces, et de 3 pieds 7 pouces de longueur. Les poteaux seront mortoisés pour recevoir les travers, et les barrières seront liées de l'extrémité de la place pour les suspendre jusqu'au bas par une traverse en ligne diagonale de la même largeur et épaisseur et bien liée avec des clous forgés. Le bois doit être de pin, exempt de gros nœuds et d'aubelle. Les gonds et les *pentures devant être fait du meilleur fer* et les modèles peuvent être vus à la chambre de l'Ingénieur, au dit bureau.

Le tout devant être terminé le ou avant le 1er jour d'Août 1848.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur en charge, qui offriront de contracter, devront accompagner leurs propositions de renseignements convenables sur leur caractère et leur habileté. L'entrepreneur sera requis de donner des cautions pour l'exécution fidèle de l'ouvrage. Les soumissions devront être endossées comme suit : "Propositions pour la clôture du chemin de fer" et adressées à THOMAS STEERS, Ecuyer, Secrétaire, No. 18, petite Rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS.
Secrétaire

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 11 oct. 1847.—15. }

CHEMIN DE FER

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Aux Entrepreneurs

EN BOIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au NEUVIEME jour de Novembre 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de fer depuis la Rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 15 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'Août 1848 courant : la moitié devant être livrée à la Rivière Richelieu, près de Belœil et le reste au village de St. Hyacinthe, savoir :

LAMBOURDES,— 170,000 PIEDS.

Sciées de 8x12 pouces, quarrés, de la longueur de 18, 27 et 36 pieds et 1 tiers chaque, consistant dans la meilleure qualité de bois de Pin ou d'Epinette rouge bien conditionné ; aussi 22,500 traverses de madrier de Chêne ou d'Epinette rouge de 2½ pouces d'épaisseur sur 6 pouces de largeur et de 8 pieds de longueur. Le tout devant être de bon bois, sain et bien conditionné, exempt de nœuds noirs et de gerçures et de même épaisseur, et dans tous les cas exempt d'aubier.

Des soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois à Sorel.

Les personnes qui feront des propositions détermineront la quantité et l'espèce de bois qu'elles fourniront à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des especes de bois et le prix de chaque traverse de Chêne ou d'Epinette.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'Ingénieur qui offriront de contracter devront accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contract passé, le contracteur sera obligé de donner les noms des personnes répondantes comme cautions pour l'exécution fidèle du contract, suivant les conditions convenues.

Les propositions seront adressées au Secrétaire THOMAS STEERS, écuyer, No. 18, petite rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 11 oct. 1847.—15. }

AQUEDUC DE MONTREAL.

AVIS PERIODIQUE.

CEUX qui prennent l'EAU de l'AQUEDUC, sont notifiés par les présentes de prendre les précautions nécessaires pour empêcher leurs tuyeaux d'être atteints par la gelée durant l'hiver prochain.

La direction de l'Aqueduc ne sera pas responsable des dommages causés aux tuyeaux par la gelée et du manque d'eau qui pourrait en résulter.

Toutes personnes qui désirent discontinuer de prendre l'eau de l'Aqueduc le 1er novembre prochain, en donneront avis au bureau de l'Aqueduc d'ici à cette date, autrement elles seront censées continuer pour un autre semestre.

Bureau de l'Aqueduc, 25 oct. 1847. }

LE REPERTOIRE NATINOAL

OU

RECUEIL DE LITTERATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître."
(Le Canadien de 1837.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparses dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demit siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches, et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de *jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien* formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des *défauts de composition*, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand nombre de ses essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'hommes au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent enfouis dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un goufre, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli, comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le REPERTOIRE aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminent à reprendre leurs travaux littéraires, et tous ses jeunes gens à travailler avec énergie à éclipse leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens, c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'ils auront l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le REPERTOIRE NATIONAL, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leurs pays, ils travailleront d'avantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement recompensé de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le REPERTOIRE NATIONAL formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 384 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le REPERTOIRE, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien *faire connaître* ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres, au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues.

Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les listes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication.

S'adresser *franc de port*, au soussigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

J. HUSTON,
Membre de l'Institut Canadien.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR.

24, RUE ST.-VINCENT, MONTRÉAL.

A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une IMPRIMERIE au No. 24, rue St.-Vincent, à l'étage supérieur de la maison occupée par M. J. B. Rolland, libraire, où il recevra avec reconnaissance toute impression que l'on voudra bien lui confier, telle que :

Livres, Pamphlets, Catalogues, Billets d'enterrements, Cartes d'adresse, Circulaires, Chèques, Polices d'Assurance, Traites, Cartes de visites, Programmes de spectable, Annonces de diligence, Connaissements, etc.

Le tout sera exécuté avec gout et célérité. Le soin que M. G. apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui fait espérer une part d'encouragement qu'il sollicite bien respectueusement.

Tout le matériel de son établissement est NEUF.

Prix très réduits.

7 septembre, 1847.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mme BT. JUDIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

26 oct.

NOUVEAUX OUVRAGES FRANÇAIS

LE Soussigne a dernièrement reçu un assortiment de LIVRES FRANÇAIS parmi lesquels sont les s uivants :

Dictionnaire de l'Industrie Manufacturière, commerciale et agricole. 2 vols.
Œuvres complètes de C. Delavigne 3 vols. 8o.
Histoire de France depuis le 18 Brumaire, jusqu'à la paix de Tilsett, par M. Bignon.
La Dame de Monsoreau, par Alex. Dumas.
Le Juif Errant, par Eugène Sue.
Les nuits du père La Chaise, par Léon Gozlan.
Clothilde, par A. Karr.
Souvenirs d'un enfant du peuple, par M. Masson.
Pélerinage d'une Jeune Fille, du canton d'Unterwalden à Jérusalem.
Jane La Pale, par H. de Balzac.
Les Petits Emigrés, par Madame de Genlis.
Les Réprouvés et les Élus, par Emile Souvestre.
Le Boudoir et la Mansarde, Dom Gigadas.
Au jour le jour, par F. Soulié et beaucoup d'autres ouvrages français par les auteurs les plus populaires.

JOHN McCOY,
Grande rue St. Jacques.

7 sept. 1847.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

LA Société offre en vente DEUX des HUSSEY'S REAPING MACHINES, Machines pour moissonner, en très bon ordre et presque neufs.

Par ordre,
A. MONTREUIL,
17 aout. Secrétaire

COMMIS DEMANDÉ.

ON a besoin à St. Jean-Dorchester, à la Pharmacie du DR. MOREAU & CIE. d'un JEUNE HOMME comme Commis. Il faut qu'il ait déjà servi dans un établissement de ce genre. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la " Revue Canadienne."
17 sept.

UNE POULICHE PERDUE OU VOLÉE.

UNE POULICHE NOIRE de trois ans et demi avec une tache blanche sur la lèvre supérieure, la queue coupée en balai, est disparue du Parc du soussigné, dans la paroisse de St. Louis de Terrebonne à deux lieues de l'Eglise, en haut dans la grande côte sur la rivière, dans la nuit de lundi à mardi. Celui qui la trouvera ou en entendra parler voudra bien en donner des informations au soussigné à Terrebonne et il sera généreusement récompensé.

PIERRE-MARIE LIMOGES.
Terrebonne, 21 sept. 1847.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.

MADEMOISELLE GIROUARD informe ses amis et le public qu'elle a ouvert un *PENSIONNAT* pour les jeunes Demoiselles sur la Grande rue du Faubourg Québec, vis-à-vis l'EGLISE MOLSON, où l'Anglais, le Français, la Musique, la Peinture, et le Dessin sont enseignés.
3 sept.

PLACE POUR TOUCHER L'ORGUE.

UNE Demoiselle, qui touche parfaitement l'ORGUE, dont les talents et la capacité sont incontestables sous ce rapport, et dont les recommandations sont des plus respectables, désirerait trouver une place permanente en ville ou à la campagne, dans une église, pour toucher cet instrument. On aura tous les renseignements qu'on puisse désirer en s'adressant au bureau de la *Revue Canadienne*.—7 septembre 1847.

LEÇONS DE PIANO.

Mlle ELIZABETH JUSSEM

OSE offrir ses services aux familles qui désireraient voir quelqu'un des leurs recevoir des leçons privées pour apprendre à toucher le piano. Eleve de M. Labelle, pianiste dont les capacités n'ont pas besoin de recommandation. Mlle E. A. espère partager une part de l'encouragement que le public accorde si libéralement aux professeurs du bel art.

Elle donnera des LEÇONS à domicile ou bien chez elle, rue STE. MARIE, faubourg QUEBEC, vis-à-vis l'Eglise Molson, où l'on pourra connaître les conditions.
7 septembre 1847.

MANUELS DE TEMPERANCE.

MESSIEURS les Curé et les Instituteurs sont prévenus qu'ils peuventse procurer maintenant à la Livrairie Canadienne d'E. R. FABRE & CIE des MANUELS de la TEMPERANCE reliés, pour l'usage des écoles.

Prix : 1s. 3d. chaque.
17 sept.

L'ORIENT,

OU

Voyage en Egypte, en Arabie, en Terre Sainte, en Turquie et en Grèce.

PAR M. LÉON GINGRAS,

Prêtre, Membre du Séminaire de Québec.

CET ouvrage en deux volumes in-octavo formant plus de 1000 pages est maintenant prêt et sera livré immédiatement aux souscriptures à domicile. Deux de la campagne sont prié de préparer le montant de leurs souscriptions; l'ouvrage leur sera transmis ou ils pourront se le procurer de suite en s'adressant à M. G N. GOSSELIN, agent pour Montrérl, No. 96, rue St. Urbain, ou à l'Evêché. Les personnes qui n'y ont pas souscrit pourront s'en procurer en s'adressant de suite à MM. FABRE et Cie vu qu'il n'en n'a été frappé qu'un très petit nombre d'exemplaires au dela de ceux qui ont été retenus d'avance.

Montréal, 5 Octobre, 1847.

Aqueduc de Montreal.

ARRERAGES POUR EAU.

TOUTES personnes endettées envers l'AQUEDUC pour arrérages pour l'usage de l'EAU, sont par le présent notifiées de payer avant le DIX Septembre courant, entre les mains du Trésorier de la Cité; à défaut de quoi elles seront poursuivies pour le recouvrement du montant de leur dettes. Et toutes personnes qui prennent actuellement l'Eau de l'Aqueduc et qui n'ont pas payé, sont aussi notifiées de le faire d'ici au DIX du courant, et à défaut pour elles de se conformer à cet avis, elles sont averties que l'eau leur sera retirée sans distinction aucune.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier,
1 sept. 1847.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

LE soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux salutaires des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 83 rue Craig.

Wm. McDONALD.
1er juin.

AVIS.

LES CENSITAIRES de l'Ile de Montréal, de St Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avertis,

1°. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance 3e. Vict. ch. XXX (8 juin 1840) pour le payement des arrérages de LODS ET VENTES étant expiré le 8 courant, les dits *Lods et Ventes* sont maintenant exigibles.

2°. Que les taux de Commutation fixés par la dite Ordonnance pour les sept années à courir depuis le 8 juin 1847 au 8 juin 1854, seront comme suit :

Au lieu d'un Vingtième..... UN DIXHUITIÈME.
" d'un Seizième..... UN QUATORZIÈME.
" d'un Douzième..... UN DIXIÈME

☞ Aucun Censitaire ne peut demander la Commutation avant d'avoir liquidé les arrérages sur les terrains qu'il veut commuer.

Toute commutation qui ne s'élève pas à £100, est payable comptant; celle montant à £100 et au-dessus, peut, à la volonté du Censitaire, rester sur le terrain, à rente foncière rachetable.

Tout nouvel acquéreur qui se présentera pour commuer dans les 20 jours après son acquisition, obtiendra remise de ses propres lods, en payant comptant le montant de la commutation; mais le terme de 20 jours est de rigueur, et ceux qui négligeront de se présenter dans ce temps, auront, en sus de la commutation, à payer les lods et ventes.

JOSEPH COMTE, Ptre.
Procureur.

Montréal, 9 juin 1847.

LAC CHAMPLAIN,

LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR.

Le splendide Steamer fin marcheur

FRANCIS SALTUS,

CAPT. H. G. TISDALE,

PART DE WHITEHALL,	PART DE SAINT-JEAN,
les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS,	les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS,

A CINQ HEURES A. M.

DÉJEUNER A BORD.

PASSAGE-UNE PIASTRE.

Ce vaisseau s'arrête à tous les Ports.
18 mai.

BOTTES ET SOULIERS.

Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à vendre un bel assortiment des meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables, à l'enseigne de la Botte Rouge, Place Jacques Cartier.

T. CADOTTE.
3 août.

PRÉCAUTIONS

CONTRE LES

MIASMES.

LORSQU'UNE épidémie s'annonce, il faut bien se pénétrer de cette vérité, que l'organisation ne fléchit pas toujours soudainement sous l'attaque, elle cherche à la repousser, et le concours du moral, le calme, la sécurité, le courage, l'énergie sont éminement utiles. On en a vu, vivant au milieu de foyers pestilentiels, éviter la contagion, au moyen de société aimable, en usant des vins, de la bière et des spiritueux jusqu'à la dose ordinaire pour exciter la gaîté. On recommande donc la sérénité de l'esprit, la propreté du corps, une nourriture substantielle, et pour donner du ton à l'estomac l'aile et le porter.... On trouvera d'excellent porter à la

BRASSERIE PIGEON.
9 juillet.

LE Bureau de la compagnie du chemin de Fer du Champlain et du St. Laurent, a été transporté au coin de la place de la Douane, nouvelle bâtisse d W. Dow.

J. P. Leprohon, Avocat,

A ETABLIE SON BUREAU,
RUE ST VINCENT, No. 8—Octobre

O. MORIN, NOTAIRE PUBLIC.

Office avec L. S. MARTIN, No. 6.
RUE ST. LAURENT.
6 juillet, 1847.

DR. MACDONNELL,

A Déménagé de la rue Craig,

Au No. 51 Grande Rue Saint Jacques.

ROMUALD TRUDEAU,

APOTHICAIRE.

A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Pau au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

PIANO A VENDRE.

UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vende un Piano de manufacture anglaise, valent £50 n'ayant que deux ans d'usage. L'instrument sera gatie de 1ère qualité, et restant d'accord 12 mois de mai—25 mai.

LE RICHELIEU.

A partir d'AUJOURD'HUI, le 1er Octobre, le steamboat *RICHELIEU* laissera le port de Montréal à TROIS heures P. M.

Le Fret devra être livré sur le quai au moins une heure avant le départ.
1er oct.

CIDRE EN BOUTEILLE.

LE Soussigné offre en vente une grande quantité de CIDRE en BOUTEILLES de la meilleure qualité, nouvellement recu.

ED. MERCIER.
Hotel Québec, 27 aout 1847.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR,

122, Rue Saint Paul, Montreal

HABILLEZ-VOUS A GRAND MARCHE POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Marchandises d'Automne et d'Hiver, Hardes Faites.

M. L. PLAMONDON a l'honneur d'offrir au public Canadien ses remerciments sincères pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il annonce qu'il reçoit maintenant et qu'il recevra par les premiers arrivages d'outre-mer un assortiment très considérable de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HYVER et aussi de HARDES FAITES. L'expérience lui ayant appris ce qui convient à notre climat et à nos saisons, et les étoffes que le public préfère, il se flatte que l'on trouvera son choix d'effets et de Hardes supérieur à aucun en cette ville.

M. L. P. OFFRE EN VENTES A DES PRIX RÉDUIES :

		s.	D.		s.	D.
500	surtouts d'Etoffes grises de	12	6	*d*	13	9
300	do drap de Pilot gris	22	6	..	25	0
250	do Etoffe anglaise couleur claire	22	6	..	26	3
200	do drap pilot (Gold Mixt)	15	0	..	20	0
500	do drap pilot bleu	10	0	..	12	6
500	do do do couleurs assorties	12	6	..	20	0
350	do Beaver bleu	20	0	..	30	0
450	do do bleu, brun et drab	35	0	..	50	0
500	do d'Etoffe américaine	17	6	..	22	6
200	do Satinette	17	6	..	20	0
250	do Etoffe du pays (Loose coats)	18	9	..	22	6
500	paires de culottes d'étoffe grise	4	6	..	5	0

		s.	D.		s.	D.
350	paires de culottes de Drap pilot	5	0	*d*	7	6
400	do culottes casimire rayé et carrotté	10	0	..	20	0
250	do do Drap fin et superfin	11	3	..	17	6
500	vestes de casimire de couleur	4	6	..	6	3
200	do Drap noir et bleu	4	0	..	5	0
400	do Velours de soie noir et couleurs	10	0	..	20	0
500	do Satin noir et de couleurs	7	6	..	12	6
1000	caps de drap avec bandes de pelleterie	3	0	..	5	0
800	casques (imitation de loutre)	10	0	..	12	6
1200	do de Sibill et Neutria (coronett)	4	6	..	5	0
500	do do do (Hat Shape)	0	0	..	6	3
500	Manchons	5	0	..	6	3

M. L. P. ayant à son service des Tailleurs habiles, sera toujours au courant des modes nouvelles. Les ouvrages sont garantis.

L'assortiment d'Etoffes de laine pour l'automne et l'hyver, les draps, casimires, doeskins, etc. etc. sont bien dignes d'une visite et qu'on n'oublie pas que c'est toujours

15 POUR 100 MEILLEUR MARCHE QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

LIBRAIRIE & PAPETERIE.

GRANDE RUE ST. JACQUES,

A COTÉ DE LA HALLE MÉDICALE DE M. URQUHART.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a acquis a bonne composition, le grand et magnifique assortiment de MM. ARMOUR & RAMSAY, qu'il a transporté à l'endroit ci-dessus indiqué, où il espère par la modération de ses prix et son attention aux affaires mériter la continuation de la faveur publique si longtemps et si libéralement accordée à ses prédécesseurs. Par les premiers arrivages il attend une addition considérable à son assortiment d'ouvrages anglais dans toutes les branches de la littérature et des sciences, et de Papeterie de goût et ordinaire, avec toutes les nouveautés des derniers mois.

Le soussigné reçoit chaque semaine de New-York, Boston et Philadelphie, bes copies de tous les livres nouveaux qui paraissent, et il reçoit de même par les steamer de Liverpool chaque mois, tous les ouvrages publiés dans la Grande Bretagne. Ceux qui désirent faire venir des ouvrages d'Europe et des Etats-Unis, ne saurait trouver de meilleur occasion.

Le soussigné a pris des arrangements pour faire exécuter promptement et à bon marché tous les ordres qu'on voudrait bien lui confier pour impressions, reliure, lithographies, gravures sur cuivre et acier, et cadres de tableau.

Les commandes pour des LIVRES ET OUVRAGES AMERICAINS sont expédiées chaque SEMAINE, et celles pour des LIVRES, &c. D'ANGLETERRE par chaque STEAMER.

JOHN McCOY.
7 septembre, 1847.

COLLEGE JOLIETTE.

CE BEL ETABLISSEMENT fondé à l'Industrie par la libéralité de l'Honorable B. JOLIETTE, est maintenant placé sous la direction des clercs de St. Viateur. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit :

1ÈE ANNÉE.

Eléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise.
Arithmétique.
Histoire Sainte et cours religieux.
Premières notions de Géographie.
Histoire ancienne. (en anglais)

2ME ANNÉE.

Syntaxe des deux langues.
Histoire du Canada.
Arithmétique et premières notions d'Algèbre d Géométrie et de dessin linéaire.
Géographie.
Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.
Style épistolaire et composition dans les deux langues.
Histoire Romaine, (en anglais.)
Tenue des livres.

3ME ANNÉE.

Les principes de la Littérature. (Belles Lettres.)
Algèbre et Géométrie.
Rhétorique.
Etude de la Constitution du pays.
Histoire de France par la méthode analytique.
Histoire d'Angleterre (en anglais) avec notes.
Composition et discours en Anglais et en Français.

4ME ANNÉE.

Physique, Chimie appliquée aux arts, etc.
Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.
Astronomie.
Compositions Anglaises et Françaises.

5ME ANNÉE.

Logique, Métaphysique, Morale.
Architecture et économie politique.
Compositions et discours dans les deux langues.

Les Elèves qui ayant suivi ce cours, désireraient étudier le latin, trouveront, dans le même établissement, des professeurs qui en donneront des leçons à la suite du présent cours. La musique et le dessin seront enseignés régulièrement chaque année, à tous ceux qui ayant une disposition naturelle pour ces arts d'agrément, voudront les apprendre. Il sera laissé à l'usage des élèves une Bibliothèque choisie sous tous les rapports; et un compte exact sera donné du profit qu'on aura fait de la lecture; des prix seront donnés aux meilleurs narrateurs. Des examens publics auront lieu à différentes époques de l'année, et une distribution solemnelle des prix précèdera les vacances.

La rentrée des élèves est fixée au 8 septembre prochain.

CONDITIONS :

Enseignement et logement $12 par an, payable d'avance.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'établissement.

REV. ANT. THIBAUDIER, Directeur.
REV. F. I. LAHAYE, Sous-Directeur.
M. E. CHAMPAGNEUR, M. N.
M. A. FAYARD, } Catéchiste prof.
M. L. CHRETIEN, }
M. W. SHEPHERD, Cat. Mineur.

20 août.

PONT DE ST. EUSTACHE.

LES Soussignés ayant obtenu le privilége de construire un PONT sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et Ste. Rose, au village de St. Eustache, demandent qu'il leur soit soumis des plans et devis pour la construction du dit pont conformément aux exigences de l'acte qui leur en confie le privilége. Lesquels plans et devis devront leur être soumis le 25 du courant, au bureau de L. M. Leprohon, écuyer, à l'Inspection de potasse.

L. M. LEPROHON,
J. A. BERTHELOT.
Montréal, 10 août 1847.

BANQUE D'EPARGNE

DE LA

CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

PATRON :

Mongr. l'Evêque Cotholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président.	Francis Hincks,
A. LaRocque, V. Président	H. Mulbolland,
John E. Mills.	L. H. Holton,
Jacob DeWitt,	John Tuly,
Joseph Bourret,	Damase Masson,
P. Beaubien,	Joseph Grenier,
T. Drummond	Nelson Davis.
Judah.	

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépots.

Les DÉPOTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applicalions qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel.
Montréal, 7 mai, 1847.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITE DE MONTREAL.

EXTRAIT.

1er avril 1847.

BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état.....£29350 3 9

31 juillet.

Montant déposé depuis le 1er avril a cette date.....£41447 18 6
do retiré do ...21410 13 6

Augmentation depuis le 1er avril.....£20067 5 0

Balance du aux dépositaires ce jour,.....£49417 8 9

Par ordre du Bureau,
JOHN COLLINS,
Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hotel.
31 juillet, 1847.

LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des soussignés, uno collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX où former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouve les ouvrages suivans :

Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, in 8o., 35 vol. dans la collection
Do do do in 12, 70 vol. dans la collection
Do do do in 18. 100 vol. dans la collection
Do des Ecoles Chrétiennes in 12. 53 vol. dans la collectirn
Do des petits enfans 32o. 30 vol. dans la collection
Do des enfans pieux 32o. 50 do do do
Do de l'enfance chrétienne 50 do do do
Chaque volume se vend séparément,

—AUSSI.—

Un assortiment très varié de livres de prières avec reliure ordinaire de 4s. à 6Os. la douzaine, do do avec rriche reliure et tranche dorée de 18s. à 75s. la douzaine,

—DE PLUS.—

Une collection de livres de littérature, droit, médecine, etc., etc., etc. reçus par les premiers vaisseaux du printemps.

E. R. FABRE & CIE.

Librairie Canadienne
Rue St, Vincent, No. 3.
18 juin, 1847.

LE soussigné reçoit maintenant son assortiment régulier de

QUINCAILLERIES ET COUTELLERIES,

Par les vaisseaux *Ann, Safeguard, Mahaica, Chapman, Montezuma* et autres.

Il recevra aussi quelques Poêles de patron nouveau, Grilles, Cendriers et Chenêts.

JAMES FOX,
No. 20, Rue St. Sacrement.
1er juin.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debartzch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial.

21 mai. E. S. DE ROTTERMUND

COURS DE LANGUE FRANCAISE.

EN 60 LEÇONS.

LE Soussigné à l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette Cité et des environs qu'il commencera ce-jourd'hui, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenus, jusqu'à ce jour seront prodnits à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, en la maison de Pension dé Mde GIROUX, coin des rues ST. PAUL et ST. GABRIEL, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. donnera son cours a domicile, aux Dames et jaux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux messieurs, ils suivront le Cours chez MADAME GIROUX.

CHS. H. LASSISERAYE.
Montréal, 30 juin, 1847.

MAGASIN CANADIEN

DE

FERONNERIE.

LE Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, *Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc.*

Fer anglais assorti,
Banke Best Feuilliard,
Boîtes de Boues, Bêches Pelles &c &c.

De plus, un assortiment de Quincaillerie et Cotellerie.

Les Marchands de la compagne tronveront de l'avantage à venir examiner son assortiment vû qu'il a expressement été importé pour le commerce du Bos-Canada.

A vendre à des conditions faciles.

W. F. LESTE,
No. 81 Rue St. Paul, et
" 70 Coin de la Place Jacques Cartier.
18 juin.

TERRE A VENDRE.

ON offre en vente une magnifique Terre de 100 arpens, située à St. Isidore.

S'adresser sur les lieux à
ANTOINE LAFONTAINE.
St. Isidore, 9 juillet, 1847.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

—AUSSI.—

Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr.

CHARLES GAREAU.
Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17
17 août, 1847.

SEL.

EN Magasin et attendu :
10,000 MINOTS de SEL de Liverpool,
1000 barils et sacs do do,
1000 do SEL FIN do

C. R. RADENHURST,
6 aout. 32, rue St. Français-Xavier.

MEUNIER & TONNELIER.

ON a besom à la distillerie de Laprairie, d'un MEUNIER capable et bien recommandé et d'un TONNELIER. S'adresser à Montréal au Bureau de la Brasserie Pigeon ou sur les lieux à

A & T. SAUVAGEAU.

ÉTABLISSEMENT CANADIEN DE

FERRONNERIE,

ENSEIGNE de la CHARRUE DORÉE.

No. 91,

Cois des rues St. Paul et St. Denis

MAISON DE M. FLEURY ST. JEAN.

LE Soussigné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de ferronnerie, quincaillerie etc., etc.

—AUSSI.—

Huiles, Vitres, Peintures, etc., etc., etc., auquel il invite l'attention dse marchands de la campagne, de ses amis et du public en général.

18 juin, 1847. JANVIER H. TERROUX.

A VENDRE OU A LOUER

AU BASSIN DE CHAMBLY.

UN EMPLACEMENT de 200 pieds de front sur même profondeur, avec une maison, de 60 pieds magasin, hangard et jardin, etc.

Pour les conditions, s'adresser à

L. GAREAU,
Chambly.
P. MOREAU,
Avocat, Montréal
10 août.

EAU DE ST. LEON.

RECEMMENT reçu et à vendre par le Soussigné quelques Douzaines de Bouteilles d'EAU des Sources de St. Léon.

L. J. HARKIN.
out.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Arrivages du Printemps

Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux *Mahaica, Caledonia, Albion, Erromanga, Britannia, Cœur de Lion, Anne, Aqua Marina, John Bull, Flora Muir, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa*, un assortiment Général en Soiries, Cotonnages, Lainages, Toiles &c, &c.

JEAN BRUNEAU.
No. 140 Rue notre Dame.
No. 7 Rue St. Joseph.
Montréal 17 Ma 1847.